

**COMPTE RENDU DE REUNION**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 30 janvier 2020 à 20 h 30**  
**Salle du Conseil des Premiers Sapins**

L'an 2020, le 30 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune Les Premiers Sapins, régulièrement convoqué le 24 janvier 2020 par Pierre-François BERNARD, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal des Premiers Sapins.

Etaient présents tous les membres sauf absents excusés : DREZET Alexandra, FAIVRE-COURTOT Clarisse qui donne procuration à COINTET Alexandre, GIRET Stéphane, LARDIER Martine, PANDOR Irénée.

Étaient Absents : BERTIN Philippe, CHANEZ Raphaël, COULOT Jean-Pierre, DROZ Christophe, JOURNOT Arnaud, MARTINENGI MARANHAS Gloria, MOUROT Denis, MOUROT Stéphanie, ROULLOT Aurélie, VOUILLOT Jean-Pierre.

Effectif présent : 36 ; Suffrages exprimés : 37

Le Maire demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour le sujet suivant :

- mise à disposition gracieuse des salles communales pour les candidats aux élections municipales.

Madame NICOD Isabelle a été élue secrétaire.

**1/ Approbation du compte rendu de conseil municipal**

Le compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

**2/ Foncier**

**A – Baux et convention de mise à disposition des terrains**

A l'occasion de la fin du fermage de Monsieur MOUROT Gilles pour cause de retraite, seule la candidature de Madame MOUROT Dominique a été enregistrée auprès de la DDT. Il est donc proposé de mettre à disposition de la SAFER dans le cadre d'une convention de mise à disposition, les parcelles ZH18, ZH19, ZH20 pour une durée de 2 ans d'une superficie de 3ha 82a 10ca pour un montant total de 213,52 € ; et d'établir un bail agricole pour les parcelles OC89, ZD09p, ZB09, OC176p et OC381 d'une superficie totale de 8ha 71a 10ca pour un montant total de 371,76 € (montant actualisé selon l'indice de fermage de l'année).

Le conseil accepte cette proposition à la majorité : 36 voix pour ; 1 abstention.

**B – Déclassement de parcelles du domaine public au domaine privé**

Le Maire explique qu'au vu de la vente des parcelles C213, C216, C219, C228, C223 et C229 à *Monsieur et Madame GODEMET Grégory et Rachele (Rantechaux)*, il est nécessaire de déclasser la parcelle C229 pour la sortir du domaine public et la passer au domaine privé communal.

Le conseil accepte cette proposition à la majorité : 36 voix pour ; 1 conseiller ne prend pas part au vote.

**C – Vente de terrain à bâtir à Monsieur et Madame GODEMET Grégory et Rachele (Rantechaux)**

Le Maire propose aux membres du Conseil d'acter la vente de terrain à bâtir à *Monsieur et Madame GODEMET Grégory et Rachele (Rantechaux)* : superficie de 700 m<sup>2</sup> pour un montant total de 35 000 € HT, avec TVA à la marge selon l'article 256 A du Code Général des impôts, comprenant les parcelles C213, C216, C219, C228, C223 et C229.

Le conseil accepte cette proposition à la majorité : 36 voix pour ; 1 abstention.

**D – Achat d'une parcelle d'aisance le long de la rue des Trembles, à Monsieur BOITEUX Gilles**

Le Maire propose aux membres du Conseil d'acter l'achat de la parcelle ZC152 d'une superficie de 18 m<sup>2</sup> et de la parcelle ZC154 d'une superficie de 64 m<sup>2</sup> pour un total de 82 m<sup>2</sup>. Suite à la délibération qui a été prise le 18 juillet 2019 n° 2019-07-18-002, qui stipule le prix d'acquisition de 18 € du m<sup>2</sup> pour passer dans le domaine public communal, il convient de valider le montant de cet achat soit 1 476 € HT hors frais de notaire.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité. Monsieur DEFONTAINE Thierry ne prend pas part au vote.

**3/ Patrimoine**

**A – Restitution de la caution du logement d'un locataire à Nods**

Monsieur le Maire expose que l'état des lieux du logement au 19 Grande Rue à Nods n'ayant laissé apparaître aucune dégradation, il est proposé aux membres du Conseil de rendre la caution au locataire partant, à savoir 720,46 €, à Monsieur et Madame MARTINOT Régis et Aline.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

**B – Attribution d'un logement**

Le Maire explique que suite au départ d'un locataire au 19 Grande Rue à Nods, il est proposé ce logement T4 à Madame POIRET. Le loyer sera de 550,80 € et des travaux de rafraîchissement seront entrepris. Ce logement sera disponible au 15 février 2020.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

**C – Convention de mise à disposition d'un bureau à l'ancienne mairie de Nods**

Le Maire rappelle que les locaux administratifs de l'ancienne Mairie de Nods seront proposés à la location. Il est proposé de louer un bureau de 12 m<sup>2</sup> à Madame GRENOT, au tarif mensuel de 3 €/m<sup>2</sup>, avec 25 € par mois de provision sur charges.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

**4/ Budget**

#### A – Dossiers de demandes de subvention 2020 à l'Etat (DETR)

Le Maire explique qu'afin de finaliser les dossiers de subvention DETR, il est demandé au Conseil de valider les investissements prévisionnels suivants :

- . Sécurisation de l'entrée du village de HautePierre-le-Châtelet : 63 600 € HT.
- . Sécurisation du haut du village de Nods : 43 200 € HT.
- . Entretien de l'église de Vanclans : 112 400 € HT.

Ces travaux ne débuteront qu'une fois le budget validé et les plans de financement globaux présentés en Conseil.

Le conseil adopte ces propositions à l'unanimité.

#### B – Ouverture des budgets pour les dépenses d'investissement 2020

Le Maire explique qu'afin de pouvoir ordonner les dépenses prévues sur 2019 à payer sur 2020, il est proposé aux membres du Conseil de voter une ouverture des budgets d'investissement à hauteur de 25 % du budget de l'année précédente dans l'attente de la validation des budgets (général, MSAP, Maison Médicale, forêt, panneaux photovoltaïques) pour 2020.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

#### C – Subvention 2019 à l'Association « Les Potes à Germaine »

Le Maire qu'expose que malgré le dépôt dans les temps par l'association « Les Potes à Germaine », le règlement de la subvention n'a pas eu lieu sur 2019. Il est proposé au conseil de rattraper ce retard et verser la subvention de 300 € aux « Potes à Germaine ».

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

#### D – Encaissement des cotisations pour les ateliers de la médiathèque pour 2019-2020

Le Maire expose que différents ateliers payants à la médiathèque se déroulent sur l'année scolaire 2019-2020 et qu'il est nécessaire d'autoriser l'encaissement de ces cotisations : langage des signes 20 € à l'année, lecture de contes 5 € la séance, ateliers d'écritures 20 € à l'année et 5 € par séances et atelier avec illustrateur jeunesse 5 € la séance.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

### 5/ Questions diverses

- ▶ *Convention annuelle avec Familles Rurales* : Comme tous les ans, la convention avec Familles Rurales est proposée. Elle repose sur :
  - . la gestion du périscolaire (34 046 heures/enfants, soit + 14 % par rapport à 2019) et une aide de la commune de 81 907,15 € ;
  - . la crèche avec une prévision de 16 907 heures/enfants et une aide de la commune de 53 091,87 € ;
  - . l'Espace de Vie sociale pour appuyer les initiatives citoyennes pour un montant de 15 225,90 €. Le montant de la subvention annuelle reste le même que celui de l'année précédente.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité

- ▶ *Délégation de la compétence « création, aménagement et promotion des liaisons voies douces » à la CCPHD* : Afin de pouvoir réaliser les trajets des 4 bourgs relais vers Valdahon en voie douce, il est nécessaire que la commune laisse cette compétence à la Communauté de Communes. Le trajet prioritaire est celui du Valdahon à Orchamps-Vennes. Ce transfert de compétence ne concerne que l'extérieur des bourgs et ne concerne pas les sentiers.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité

- ▶ *Convention pour la répartition des prestations et les modalités des participations financières, concernant le surdimensionnement des conduites d'eau pour la défense incendie* : Le Maire propose de passer ces conventions avec le Syndicat de la Haute-Loue pour le surdimensionnement, dans le but de réaliser la défense incendie à Nods et HautePierre-le-Châtelet.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité

- ▶ *Convention de subvention avec la Région pour les petits aménagements du covoiturage* : Afin d'aménager l'arrêt du covoiturage aux normes de Mobigo, il est nécessaire d'adapter les installations du quai aux normes en vigueur (zebra, abribus, affichage, ...). Pour ce faire une convention avec la Région couvrira 100 % des frais d'aménagement qui s'élèvent à 11 978,30 €. Il est précisé que de nouveaux horaires sur la liaison Pontarlier-Besançon et Besançon-Pontarlier sont consultables sur « Mobigo ».

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité

- ▶ *Rénovation de la salle des fêtes de Nods* : Suite au dernier Conseil Municipal, le groupe de travail pour la salle des fêtes propose de revoir le projet à la baisse concernant la salle des fêtes de Nods en ne réalisant dans un premier temps que des travaux d'accessibilité, d'isolation et de nouveaux sanitaires et d'étudier le projet d'une nouvelle grande salle des fêtes sur les Premiers Sapins dans un second temps.

- ▶ *Séminaire PLUI* : Le Maire informe qu'un séminaire sur le PLUI se tiendra le samedi 7 mars 2020 à Pierrefontaine-les-Varans et que tous les conseillers sont les bienvenus.

- ▶ *Réseau de chaleur et chaufferie bois sur Nods* : Le Maire informe les conseillers que suite à la réunion du matin même avec Planair, le SYDED et le Département, la solution de base 100 % bois avec 2 dessileurs (chaudières) a été retenue pour un montant total de 396 750 € HT, pouvant prétendre à des subventions comprises entre 70 % et 80 %.

- ▶ *Mise à disposition gracieuse des salles communales pour les candidats aux élections municipales* : Il est demandé aux conseillers la mise à disposition à titre gratuit des salles communales pour les candidats aux élections municipales.

Après discussion, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

La séance est levée à 22 h 00.

Le Maire  
Pierre-François BERNARD

